

Lauwers, DEL. TRANS. *Coffins & Poore*

AD rapport V.g. 13^e l., 5^e po
+ à Remagen le 14-10-18 (Mdn.)
218818m 1 g. R 151 eset et 1/2 au
caval de Kiel (S'Al)

l'Acte de décès existe (jugement)

F. C. C. à fsl transmet dans ^{de po} partie par
elle-même Lannuver, Hellegat, 6^e état b.
Barom. 800. 20.

Gb. E. 4.600^a 8.3.20 Questionen 13^e l
L 4.600^b 8.3.20 siehe Opel 6. id.

G. M. pas p.d. (13-3-20)

Ils. &c. 13801. 15. 20 à 3. O. S. pas f.d. et à Gland
la même dem. f.d.

Retour Questionn: pots quelques ren^{ts} 15-3-20

Comdt du secteur III au Bureau mestre de l'armée fait savoir que il ne peut procéder
à l'a. d. du mille (note en communication)
au SSB / 16-4-20.

J.-P. le 84-22 en att. 11. d'ab² en double n° 96144

B.Y. 218^e du 5-2-23 à Mdn: Transm.
f dossier, constitué, en vue de requérir
la déclaration judiciaire du déc.

B.Y. 2821 du 6-4-23 à Niel - lg. Boom,
env: Questionn. M. " l. famille
Niel 30-4-23 - question en retour (B.3)

B.G. 3060 - 12-5-23 - Mme Lauwers Maria Celine
Welleghat Hélie Niel en succ par Bourgyns

B.G. 3061 12-5-23 - Niel en succ pr^e remettre

Niel - 14-5-23 - inventaire en retour (B.3)

Mdn os 186979 le 19-12-23 Le jugement déclarat de ta été
rendu le 7-2-23 par le Tribunal d'Anvers et
transcr. d^r les rag. F.C de Niel (8)